

ENTREPRISES DU COMMERCE DE GROS DE LA CONFISERIE, CHOCOLATERIE, BISCUITERIE ET ALIMENTATION FINE ET DES NÉGOCIANTS-DISTRIBUTEURS DE LEVURE



COMMERCE DE GROS  
ET INTERNATIONAL

SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI

INTERGROS  
VOUS INFORME

JANVIER 2018

## Bienvenue chez Intergros, OPCA et OCTA du commerce de gros et international

Partenaire n°1 des professionnels du commerce de gros et international, notre mission est de faciliter vos projets de formation et de simplifier l'accès à la formation de vos salariés. Conseils, financements, outils pratiques : bénéficiez d'une offre de services adaptée à la taille de votre entreprise, aux spécificités de vos métiers et à tous vos besoins emploi-formation.

### Votre nouveau partenaire emploi-formation

➔ **Information-conseil** – Votre entreprise, comme toutes celles de la branche du Commerce de gros de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie et alimentation fine et des négociants-distributeurs de levure, sera désormais suivie par un [conseiller Intergros](#). Sa mission : vous informer sur les dispositifs et financements accessibles ; vous accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de vos projets.

**Si votre entreprise emploie moins de 11 salariés**, notre [service de conseil et d'information réservé aux TPE](#) est à votre disposition. Vous indiquez, à l'aide du formulaire en ligne, les sujets sur lesquels vous souhaitez être informé et l'un de nos conseillers vous rappellera dans les plus brefs délais.

**Votre entreprise emploie 11 salariés et plus**, elle peut donc bénéficier du Contrat 360°, offre de services +. Choisi par plus d'une PME sur 2, ce Contrat 360° permet d'optimiser l'investissement formation de chaque entreprise. Votre conseiller formation vous appellera rapidement pour vous le présenter.

➔ **Financement** – Intergros prend en charge vos projets de recrutement et de formation, selon les modalités déterminées par les instances paritaires d'Intergros.

➔ **Offre de formation Intergros** : [solutionsFormation](#), une offre en ligne, multi-avantageuses et conçue pour simplifier la formation, quel que soit votre besoin : bureautique, vente, logistique, langues...



Des formations clés en main

- Vous accédez de façon illimitée à toutes les formations courtes et opérationnelles organisées par

offre de services +.

Des organismes de formation à tarifs négociés

- Vous bénéficiez de tarifs préférentiels et d'une gestion administrative et financière simplifiée auprès des principaux réseaux d'organismes de formation, reconnus pour leur expertise.

➔ **Pilotage de la formation** – Avec [monEspace](#), portail en ligne sécurisé, vous pouvez effectuer vos démarches à distance et sans perdre de temps : saisie des demandes de prise en charge, enregistrement d'un contrat de professionnalisation, transmission des pièces nécessaires au remboursement des actions de formation, inscription aux Formations clés en main...

➔ **Gestion RH** – Retrouvez sur [Pro RH](#) tous les outils, documents et conseils pour préparer et conduire votre projet : recruter un nouveau collaborateur, établir une fiche de poste et un livret d'accueil, choisir et planifier des formations, conduire les entretiens professionnels...

**Découvrez notre offre de services**

**Verser la taxe  
d'apprentissage à  
Intergros, c'est un  
choix professionnel !**

## Bonus TPE

Un bonus est réservé aux TPE qui effectueront en ligne sur monEspace la déclaration et le paiement des contributions formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage.

**À la clé, 50 % de budget formation en plus !**

## Votre interlocuteur unique pour les contributions 2018

Officiellement désigné par les partenaires sociaux de la branche,

Intergros est le seul organisme habilité, au plan national, à collecter les contributions formation professionnelle et taxe d'apprentissage auprès des entreprises du Commerce de gros de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie et alimentation fine et des négociants-distributeurs de levure.

Avantage à la clé : un seul interlocuteur et une seule démarche à effectuer pour toutes vos contributions : formation professionnelle et taxe d'apprentissage. La date limite pour [effectuer votre déclaration et payer en ligne](#) : **le 28 février 2018.**

**Nos experts vous répondent au**



(Service gratuit + appel non surtaxé)

**Verser vos  
contributions  
formation et taxe  
d'apprentissage à  
Intergros**



Rédaction des contenus : Intergros

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros  
ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.

[Cliquez ici](#) si vous ne souhaitez plus recevoir de mails de la part d'Intergros